

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2013

Membres présents

Membres de droit

- Monsieur Alain Colas, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Alexandre Bosch, Secrétaire général adjoint la Chancellerie des universités, représentait Monsieur François Weil, Recteur de l'Académie de Paris.

Représentants des établissements utilisateurs

- Aucun représentant des établissements utilisateurs.

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Bernard Pellat, ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne Paris 1 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration.

Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire assistante spécialisée au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES.

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Christine Montagne, Agent comptable du CTLES.

Invités

- Madame Laure Cardoux, Adjointe administrative au CTLES ;
- Madame Hélène Chaudoreille, Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé ;
- Madame Marie-Thérèse Cuomo, Chef de division de l'enseignement supérieur, Rectorat de Créteil ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, EPCS Condorcet ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, Bibliothécaire assistant spécialisé au CTLES ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Nathalie Picaut, Magasinier des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Jean-Émile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

Membres représentés ou excusés

- Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1 ;
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5 ;
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ;
- Monsieur Pierre-Henri Colombier, Directeur du Département des Moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Bernard Haddad, Contrôleur général économique et financier en Région Île-de-France ;
- Monsieur, Carle Bonafous-Murat, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Sorbonne nouvelle-Paris 3, *représenté par Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'administration.*

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil d'administration peut ouvrir la séance du conseil d'administration à 10 heures 40.

Avant de passer à l'examen de différents points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Lecoq informe les membres du CA qu'un Comité interministériel de modernisation de l'action publique a demandé au Service du contrôle général économique et financier de procéder à une évaluation des agences de l'État dont les effectifs sont inférieurs à cinquante équivalents temps plein. Le CTLes est concerné par cette évaluation qui vient de s'achever la semaine dernière.

Le contrôleur général économique et financier, Monsieur Pascal Lose, a rencontré la direction du CTLes sur site, et a ensuite été amené à rencontrer au cours de deux rendez-vous distincts, le président du Conseil d'administration et Monsieur Alain Colas.

Monsieur Lecoq souligne que le rôle stratégique du CTLes a été réaffirmé lors de ses échanges avec Monsieur Lose et que des questions relatives aux relations avec la tutelle ont été posées au même titre qu'une question sur les raisons qui justifient l'autonomie du CTLes vis-à-vis de la Bibliothèque nationale de France. Cette dernière question s'explique sans doute au regard de la situation des bibliothèques de dépôt à l'étranger. En effet, nombreux sont les pays en Europe où l'établissement qui remplit des fonctions comparables à celles du CTLes est rattaché à une bibliothèque nationale.

Cette évaluation s'est faite sur trois critères puisqu'il s'agissait de :

- Mesurer la performance dans l'exercice de la mission public ;
- Mesurer l'efficacité au regard de l'effort général en matière de finances publiques ;
- Mesurer l'efficacité de l'exercice de la tutelle et du pilotage stratégique par l'État.

Cette évaluation devrait donner lieu à un rapport dont le contenu fera l'objet, après publication, d'une communication aux membres du CA.

Monsieur Colas précise que, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, plus de 250 opérateurs ont été identifiés, et que, parmi eux, cinquante environ seront évalués. L'École nationale des Chartes et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques pourraient être évaluées au même titre que le CTLes.

Monsieur Lecoq souhaite la bienvenue à Madame Christine Montagne, inspectrice du Trésor à la DDFIP de Melun, nouvel agent comptable du CTLes, qui a pris ses fonctions par adjonction de service le 1^{er} octobre 2013.

Il souhaite aussi la bienvenue à Madame Nathalie Picaut, magasinier au CTLes, qui assiste au CA pour la première fois.

En l'absence de questions diverses, les différents points inscrits à l'ordre du jour sont abordés successivement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 26 mars 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 26 mars 2013 n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président du Conseil d'administration demande au directeur du CTLes de présenter une synthèse du bilan d'activités 2013 et des orientations pour l'année 2014. Il précise que ce document ne donne pas lieu à un vote des administrateurs.

2. Présentation du bilan d'activités 2013 et des orientations pour l'année 2014

Il s'agit en effet de la présentation du pré-rapport des activités de l'établissement. Le *Rapport annuel* dans sa version définitive sera présenté lors de la séance du CA qui se tiendra en mars 2014.

Les chiffres qui sont présentés sont arrêtés au 31 octobre 2013.

L'exposé portera sur l'offre en linéaire, sur l'activité de prêt de documents ainsi que sur les faits marquants et le bilan des activités menées par les services administratifs de l'établissement.

2.1 L'offre en linéaire

Au 31 octobre 2013, le linéaire disponible dans les magasins du CTLes représente plus de 10 kilomètres. Cet espace qui n'est pas occupé par des collections, doit permettre :

- d'absorber la totalité des transferts inscrits dans le nouveau marché et dont le détail est donné en annexe du document présenté en séance ;
- de répondre, le cas échéant, à des besoins qui résulteraient de situations d'urgence chez nos partenaires ;
- de garantir l'accueil des collections au-delà du troisième trimestre 2015, si la livraison du nouveau bâtiment devait être retardée ;
- d'accueillir les collections que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ne serait plus à même de conserver dans ses magasins suite à ses nouvelles acquisitions.

Sur la période considérée, 2 250 mètres linéaires ont été transférés au CTLes, dont près de 70% au titre des dépôts. Ces dépôts sont constitués majoritairement de monographies, alors que les cessions sont constituées essentiellement de périodiques.

Les raisons qui expliquent la nature du contenu de ces versements ont été exposées lors de précédentes séances du Conseil. Elles tiennent en partie au rôle que joue le CTLes dans la mise en œuvre et l'animation de plans de conservation partagée de périodiques, mais aussi à une offre de périodiques électroniques de plus en plus riche.

Dans le cadre des abonnements électroniques négociés au sein du Consortium universitaire de périodiques numériques (Couperin), les établissements, dont le CTLes, reçoivent aussi des titres sur support papier. Le directeur attire l'attention des administrateurs sur le nombre de titres sur support papier des éditeurs ELSEVIER ET WILEY, que le centre redistribue aux bibliothèques franciliennes et de province (plus de 150 titres), ainsi que sur le nombre de titres qu'il intègre dans ses fonds (plus de 800 titres).

L'intégration des fascicules correspondant aux 800 titres qui viennent d'être évoqués est réalisée dans le cadre de cessions et n'est pas comptabilisée dans la volumétrie des collections versées au titre des transferts.

Les transferts concernant les monographies en cession traduisent souvent chez les partenaires du CTLes, le besoin de libérer des espaces identifiés dans les magasins des différentes bibliothèques et de ce fait peuvent porter sur des documents qui ne sont pas à rotation lente et qui sont très sollicités dans le cadre du prêt.

Ce constat renforce la nécessité pour le CTLes de présenter en 2014 un document de travail relatif à sa politique documentaire pour les fonds reçus en cession. L'établissement souhaiterait que l'élaboration de ce document puisse avoir lieu au sein d'un groupe de travail auquel participeraient les principaux établissements versants en concertation avec le Conseil d'administration. Le directeur rappelle que la mise en place d'une politique documentaire pour le CTLes fait partie des orientations à moyen terme qui ont été fixées à l'établissement lors du CA du 28 mars 2012.

2.2 L'activité de prêt de documents

Sur les dix premiers mois de l'année 2013, le CTLes a connu une forte augmentation de ses demandes de prêt et par là même de ses communications. Une comparaison avec l'exercice 2012 et sur la même période considérée fait apparaître une augmentation de plus de 20%.

Cette tendance devrait se confirmer sur les deux derniers mois de l'année 2013 dans la mesure où l'établissement communique, depuis la mi-novembre 2013, les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne à raison de 50 documents par jour en moyenne.

Les projections qui ont été réalisées pour l'exercice 2014, mais qui restent à confirmer, devraient représenter un accroissement de 100% de l'activité annuelle enregistrée au cours de ces trois dernières années et porter le nombre de demandes à 20 000 par an.

L'amélioration du service du prêt apparaît comme un nécessité, même si le taux de satisfaction des demandes est de près de 96%. En effet, la qualité du service de prêt est un indicateur important de l'activité de l'établissement. Le CTLes explore aujourd'hui des pistes qui devraient lui permettre de diversifier son offre et de réduire les délais de communication des documents. La mise en place d'un service de documents à distance qui serait en phase avec les évolutions technologiques contemporaines et qui consisterait à diffuser des documents libres de droits sous format numérique pourrait compléter l'offre actuelle qui s'inscrit dans le cadre du prêt traditionnel de documents originaux.

Il importe par ailleurs que l'établissement mette en place, dans le courant de l'année 2014, l'automatisation de ses procédures de réclamation de documents non retournés suite à un prêt.

2.3 Les faits marquants et le bilan des activités menées par les services administratifs de l'établissement.

Parmi les faits marquants qui ont eu une incidence sur la vie interne de l'établissement, il convient de rappeler la nomination d'un nouvel agent comptable, par adjonction de service, à compter du 1^{er} octobre 2013 et le recrutement direct sans concours de trois adjoints techniques de recherche et de formation qui sont dans la filière ITRF l'équivalent de magasiniers dans la filière bibliothèques.

Ce recrutement qui s'est traduit par une prise de poste au 1^{er} septembre 2013, résulte de la transformation de trois postes de magasiniers en raison du profil des emplois qui

nécessitent notamment l'utilisation d'une nacelle élévatrice, la participation au dispositif de livraison dans Paris des documents empruntés et le port de charges lourdes. L'établissement a pu ainsi pérenniser trois de ses agents contractuels.

Par ailleurs, la réorganisation des services qui est intervenue en 2012 a donné lieu, cette année à l'élaboration de schémas fonctionnels pour le circuit du document et pour les activités du service budgétaire. Le directeur présente les schémas fonctionnels qui figurent en annexe du document examiné par les membres du Conseil.

Lors du CA de novembre 2014, seront présentés les schémas relatifs au traitement matériel et intellectuel des collections.

Pour le prochain CA qui se tiendra au mois de mars 2014, le CTLes présentera la cartographie complète des cycles et processus comptables et financiers ainsi que l'état d'avancement du rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Au terme de cette présentation, Monsieur Lecoq remercie le directeur d'avoir mis l'accent sur la nécessité de présenter une charte documentaire qui permettra de justifier à la fois l'accueil et un éventuel refus des collections. Monsieur Lecoq la date du CA de novembre pour une présentation de ce document aux administrateurs.

Monsieur Colas souligne que c'est assez-peu courant d'avoir un pré-rapport d'activité et il se félicite que le CTLes puisse présenter régulièrement un tel document. Il souhaiterait néanmoins revenir sur le sujet de la collaboration, dans le domaine de la conservation partagée, entre l'ABES et le CTLes qui est abordé dans le document mais qui n'a pas fait l'objet d'un développement lors de la présentation qui vient d'avoir lieu.

En effet, le processus d'élaboration de la convention entre ces deux opérateurs du MESR a pris un peu de retard, mais la tutelle souhaite que le processus soit mené à terme et Monsieur Colas propose d'organiser une réunion avec les deux parties concernées.

L'enjeu porte à la fois sur l'évolution des outils ainsi que sur la coopération au niveau national. Monsieur Colas souligne l'intérêt de cette coopération entre les deux opérateurs puisque si l'ABES a une expérience sur la problématique de la coopération au niveau national, le CTLes peut faire valoir son expérience dans le domaine de la conservation partagée.

Le directeur informe les membres du CA qu'un rendez-vous avec l'ABES est d'ores et déjà fixé pour le 13 janvier 2014 et qu'il se réjouit de pouvoir échanger sur le sujet en présence de la tutelle et éventuellement du président du CA. Il ajoute que le CTLes a réalisé une base de gestion des états de collections des titres de périodiques relevant d'un plan de conservation partagée qui s'adresse aux professionnels. Cet outil ne peut fonctionner qu'à travers un partenariat avec l'ABES puisqu'il s'agit d'enrichir la base de gestion à partir des données extraites du catalogue du système universitaire de documentation (SUDOC).

Madame Chaudoreille intervient pour rappeler que l'outil qui a été choisi est un outil *open source* qui est peu coûteux même si l'on tient compte des développements nécessaires qui sont pris en charge par le CTLes et qu'il est particulièrement simple à utiliser du fait de son ergonomie intuitive. Il n'est pas contradictoire de poursuivre le travail de signalement pour les périodiques¹ relevant des thématiques retenues jusqu'ici en attendant le développement par l'ABES d'un outil national.

Monsieur Colas précise que le retard qu'il évoquait précédemment est dû à des raisons circonstancielles dans la mesure où depuis son arrivée le nouveau directeur de l'ABES a eu à instruire des dossiers particulièrement lourds et urgents. Il ajoute que la question a été

¹ Il s'agit des périodiques relatifs aux Arts du spectacle et de ceux relatifs à la Géographie

néanmoins abordée lors du dernier CA de l'ABES et que la collaboration entre les deux établissements est une nécessité. Le rôle des deux établissements doit être défini précisément, les notions de catalogue collectif et de base de gestion devront être précisées et il s'agira peut-être aussi d'étudier les améliorations à apporter à PERISCOPE qui est l'un des outils de l'ABES dédiés à la conservation partagée.

En l'absence d'autres interventions sur le sujet, Monsieur Lecoq passe la parole à Madame Patte sur le bilan des 4^{es} Journées professionnelles et la programmation de la manifestation qui se tiendra en 2014.

3. Bilan des 4^{es} Journées professionnelles du CTLes et programmation des prochaines journées professionnelles

Ces journées, qui se sont tenues les 20 et 21 juin 2013 à la BULAC, ont eu pour thème : « *La conservation pérenne des ressources imprimées et des ressources numériques* ».

Comme lors des éditions précédentes le public parisien issu des bibliothèques de l'enseignement supérieur (bibliothèques universitaires, bibliothèques de grands établissements) a constitué l'essentiel de l'audience.

Ces journées animées par 2 modérateurs et 15 intervenants (dont deux sponsors), ont réuni 100 participants dont 18 à titre gratuit (agents du CTLes).

Le budget prévisionnel présenté au CA du 28 mars 2012, prévoyait 90 inscriptions payantes. Il s'avère que seulement 82 inscriptions payantes ont été enregistrées. Le soutien financier apporté à cette manifestation par les entreprises du secteur privé représente la somme 7 100€ HT, soit 8 491.60€ TTC. Les entreprises ayant apporté leur soutien financier au CTLes dans le cadre de cette manifestation sont mentionnées dans le document qui est examiné en séance.

Le montant des recettes représente 11 899,46€ HT alors que le total des dépenses est de 8 429,94€. La manifestation dégage un bénéfice de 3 469,52€.

En ce qui concerne le bilan scientifique, l'établissement s'est attaché, comme à l'accoutumée, à faire entendre des compte rendus d'expérience aussi bien de la part de collègues français que de collègues étrangers. Au cours de cette manifestation l'on a pu par ailleurs entendre des contributions de la Mission de l'Information Scientifique et Technique et du Réseau Documentaire (MISTRD), de Couperin et de la Bibliothèque nationale de France.

Madame Patte, attire l'attention des membres du Conseil sur l'article extrait du n° 72 d'*Arabesques* qui est donné en annexe du document présenté en séance.

La thématique retenue pour la manifestation qui sera organisée en 2014 portera sur la place des collections dans les nouveaux espaces de bibliothèques. Cette thématique est en effet au centre des réflexions qui sont menées autour des projets de réaménagement ou de construction de bibliothèques.

Les dates des 12 et 13 juin ont été retenues pour ces 5^{es} Journées professionnelles, mais elles pourront être modifiées en fonction des disponibilités de l'établissement d'accueil.

Le budget prévisionnel pour l'année 2014 est comparable à celui de l'année 2013. Les frais de participation sont identiques à ceux de 2013 et sont fixés à 70€ TTC. Le montant prévisionnel des recettes (inscriptions et sponsoring) est de 11 600€ HT.

Au terme de cette présentation, Monsieur Lecoq précise qu'il s'agit d'un programme prévisionnel et que les intervenants risquent de changer. Quant au titre il mérite aussi d'être précisé.

Monsieur Baraggioli prend bonne note des remarques qui viennent d'être formulées et s'engage à présenter lors du prochain Conseil d'administration une nouvelle version du programme. Il ajoute par ailleurs que la manifestation ne pourra pas avoir lieu au sein de l'Université Paris Diderot-Paris 7 car l'amphithéâtre Buffon ne peut être mis à disposition à titre gracieux. Le montant de la location s'élève en effet à 2 100€ HT.

En l'absence d'autres interventions, les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer par un vote sur trois points :

- le montant de la participation aux frais qui sera demandée à l'ensemble des participants et qui est fixée à 70€ TTC par participant à verser au moment de l'inscription.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- sur la prise en charge par le CTLes des frais de transport des intervenants étrangers et de province, sur la base du billet le moins cher², et sur présentation de ces titres de transport, ainsi que sur le remboursement des frais liés aux déplacements entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu de la manifestation ;

Ce point est adopté à l'unanimité.

- sur la prise en charge par le CTLes des nuitées d'hôtel dans la limite de 130€ TTC par nuitée pour 4 intervenants. Le nombre de nuitées étant fixé à deux par intervenant.

Monsieur Lecoq passe la parole à Monsieur Forlini pour la présentation du budget rectificatif n°2.

4. Budget rectificatif n° 2

Le budget rectificatif comporte deux parties : une partie en recettes et une partie en dépenses. Ce document a été présenté au contrôleur financier le 6 novembre 2013 et a reçu un avis favorable.

En recettes, le budget rectificatif porte sur une somme de 6 710,78€.

Cette somme résulte des plus-values enregistrées principalement sur les comptes 758 et 778. Il s'agit d'une part de la somme de 4 875,63€ qui correspond au reversement par la BnF d'un « trop versé » au titre de la convention de répartition des charges pour l'exercice 2011, et d'autre part de la somme de 1 699,46€ qui résulte de la différence entre la prévision de recettes des Journées professionnelles, organisées par le CTLes les 20 et 21 juin 2013, et les recettes réalisées.

En dépenses, le budget rectificatif porte sur une somme de 6 710,78€ qui correspond aux recettes supplémentaires qui viennent d'être présentées.

Il s'agit d'une part d'affecter au compte 205 la somme de 2 867,41€ afin de procéder au règlement d'une facture de la société *GFI informatique*, au titre de prestations de mise à niveau du logiciel de gestion des immobilisations (Win Immos) et du logiciel de paie des personnels sur budget propre (GRH).

Il s'agit d'affecter d'autre part au compte 215 la somme de 3 843,37€ qui correspond à l'ajustement de la prévision relative au prix d'acquisition d'un chariot préparateur de commande destiné à remplacer l'actuel chariot préparateur de commande acheté en 1997.

Ce budget rectificatif, qui porte sur le même montant en recettes et en dépenses, n'entraîne aucune modification de la situation du fonds de roulement prévisionnel.

² Sur la base du billet le moins cher entre 1^{er} et 2^e classe en fonction des offres promotionnelles

La décision budgétaire modificative n°2 est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Lecoq invite Monsieur Forlini à garder la parole pour la présentation du budget primitif 2014.

5. Budget primitif 2014

Monsieur Forlini informe les administrateurs que tout comme le budget rectificatif n°2, le budget primitif 2014 a été présenté au contrôleur financier le 6 novembre 2013 et a reçu un avis favorable.

Il attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que le budget primitif 2014 est accompagné d'une note de présentation et des documents suivants :

- Tableau 1 : *Compte de résultat prévisionnel agrégé et Tableau de financement prévisionnel agrégé ;*
- Tableau 2 : *Autorisation d'emplois et Tableau détaillé des emplois.*
- Tableau 3 : *Document prévisionnel de gestion relatif au suivi des emplois de l'exercice courant (2013).*

En dépenses, les dépenses inscrites au budget, hors dotation aux amortissements, s'élèvent à 905 630€. Le détail en est donné dans la note de présentation. Les dépenses globales de fonctionnement connaissent une hausse de 11 629€, soit 1,5% de plus que les dépenses inscrites au budget 2013.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 706 500€ ;
- Dépenses de personnel : 78 600€ ;
- Dépenses d'investissement : 120 530€.

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 506 775€ pour l'exercice 2014, contre 485 046€ € pour l'exercice 2013.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 908 331€. La plus grosse partie de ces recettes provient de la subvention de l'État qui représente 683 731€. Il convient de noter ici que la réserve de précaution n'a pas été prise en compte dans la mesure où elle n'est pas connue à ce jour.

Les recettes prévisionnelles provenant des prestations de service (prêt entre bibliothèques) et du produit des activités (location d'espaces linéaires) représentent un montant de 209 000€.

En termes de bilan, ce budget se traduit par un résultat bénéficiaire de 48 853€. La capacité d'autofinancement est de 123 231€ si l'on ajoute au résultat bénéficiaire la partie de la dotation aux amortissements qui ne donne pas lieu à neutralisation. L'apport au fonds de roulement est de 2 701€.

Au terme de cette présentation, Monsieur Lecoq intervient pour souligner que la subvention de l'État est identique à celle versée en 2013, ce qui témoigne du soutien de la tutelle au CTLeS. Il souhaite par ailleurs savoir ce que représente le fonds de roulement en termes de jours.

Monsieur Forlini rappelle que malgré la date tardive du CA il reste un certain nombre de dépenses à réaliser sur le budget 2013. Toutefois, le fonds de roulement prévisionnel de l'exercice 2014 devrait s'élever à 828 464,99€ et représenter 422 jours de fonctionnement, soit un peu plus de 14 mois. La production du compte financier lors du prochain CA permettra d'avoir un chiffre plus précis.

Monsieur Colas intervient sur la réserve de précaution et confirme qu'elle n'est toujours pas connue à ce jour. En ce qui concerne son montant il ne devrait pas être très élevé et elle devra apparaître dans le budget rectificatif n°1 qui sera présenté lors du prochain CA.

Monsieur Colas intervient aussi sur l'importance du fonds de roulement qui traduit bien sûr une gestion de l'établissement mais qui est surtout une réserve nécessaire pour faire face, le cas échéant, aux aléas du chantier d'extension de l'établissement.

Le directeur intervient pour rappeler que le CTLes doit entreprendre des travaux de remise aux normes des trappes de désenfumage dans ses magasins. Il s'agit d'un chantier important de par le nombre d'interventions qui seront programmées et de par le coût. Le directeur propose de provisionner le montant de ces travaux dans le courant de l'année 2014 dès qu'il aura eu confirmation du montant de la dépense qui devra être supportée par le CTLes. Il précise que ses travaux concernent aussi dans une moindre mesure la BnF et qu'ils ne peuvent être entrepris sans l'expertise de cette dernière, notamment en ce qui concerne la passation du marché.

Madame Goetschel demande s'il est prévu de mobiliser une partie du fonds de roulement pour des projets d'investissement.

Monsieur Colas précise qu'en règle générale, il est prudent de s'appuyer sur un plan pluriannuel d'investissement. Pour le CTLes, il y a une échéance évidente qui est la construction de l'extension et les investissements à venir seront liés à cette extension.

Après la livraison du nouveau bâtiment, la tutelle demandera au CTLes de prévoir un plan pluriannuel d'investissement.

En l'absence d'autres interventions des membres du Conseil, le président demande aux administrateurs de se prononcer par un vote sur l'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2014.

Le budget prévisionnel, qui porte en recettes sur une somme de 1 340 728€ et en dépenses sur une somme de 1 291 875€, est voté par enveloppes :

- Fonctionnement : 1 213 275€ y compris le montant de la dotation aux amortissements dont le montant est de 506 775€.
- Personnel : 78 600€
(77 500€ inscrits en dépenses au compte 64 et 1 100€ inscrits au compte 63)
- Investissement : 120 530€

Le budget prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est aussi appelé à se prononcer par un vote sur l'octroi d'une subvention de 6 000€ à l'Association culture temps libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles.

L'octroi de cette subvention d'un montant de 6 000€ est voté à l'unanimité.

Le point suivant concerne la révision des statuts du CTLes, il s'agit d'un point qui avait été évoqué à titre d'information lors du précédent CA en mars dernier. Monsieur Lecoq rappelle que les statuts du CTLes n'ont jamais été revus depuis leur publication en 1994.

Avant de prendre la parole comme l'invite le président du CA, Monsieur Colas demande au directeur de commenter les documents qui ont été remis aux administrateurs.

6. Révision des statuts du CTLes

Monsieur Baraggioli présente les principales modifications qui devraient être apportées au décret n° 94-922 du 24 octobre 1994.

À l'article 2, trois ajouts sont à noter. Ils portent sur la nature des documents pour lesquels le CTLes est appelé à intervenir qui sont « *prioritairement sur support papier* », mais aussi sur le rôle de l'établissement dans le cadre du PEB et dans les dispositifs de mutualisation des collections.

Au regard de la taille de l'établissement et du petit nombre d'effectifs dans la filière administrative, il n'y a plus de secrétaire général au CTLes depuis le 1^{er} septembre 2008. La mention de secrétaire général est en conséquence supprimée à chaque fois qu'elle apparaît dans le texte actuel.

L'une des avancées significatives de la nouvelle version des futurs statuts du CTLes tient à la possibilité qu'auront désormais les présidents et les directeurs des établissements de se faire représenter au CA. Par ailleurs, la délégation d'un pouvoir, en cas d'empêchement d'un membre du CA, est facilitée. En effet, la notion de « *catégorie* » qui distingue par exemple les membres de droit des personnalités nommées par le ministre est supprimée.

Parmi les personnalités nommées par le ministre, il devra y avoir à l'avenir au moins un inspecteur général des bibliothèques.

La dernière modification concerne la délégation de signature qui est désormais étendue à l'ensemble des personnels de catégorie A placés sous l'autorité du directeur.

Le directeur conclut cette présentation en informant les membres du CA que le Comité technique du CTLes a donné, le 29 juillet 2013, un avis favorable aux propositions de modification du texte du décret qui viennent d'être présentées.

Monsieur Colas souligne que la tutelle souhaitait cette évolution des statuts qui entraîne des modifications de fond et de forme.

Pour revenir sur les modifications de fond, il était important de préciser la mission de conservation matérielle des collections qui est dévolue au CTLes, dans la mesure où au niveau national il existe le CINES qui est l'opérateur chargé de la conservation pérenne de la documentation numérique.

Il était important par ailleurs de mettre en avant la mission de prêt de documents. Cette mission sera confirmée puisque le CTLes sera invité aux réunions de BSN ³.

Enfin, en ce qui concerne le rôle d'opérateur pour la conservation partagée, il s'agit de revoir le positionnement de l'établissement avec un élargissement au niveau national de son périmètre d'intervention. Le CTLes était jusqu'ici un opérateur régional pour l'Île-de-France. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'élaboration au niveau national des politiques sur la conservation partagée et de la mise en place d'une infrastructure dénommée « *Collections d'excellence* » au sein de laquelle le CTLes sera l'un des acteurs principaux.

Monsieur Lecoq souligne que nulle part dans le texte actuel il est écrit que le CTLes est un organisme purement dédié aux besoins de l'Île-de-France puisque dans l'article 2, lorsque l'on évoque la conservation et la communication des documents, c'est l'expression « en particulier par ceux qui sont situés dans les académies de Paris, Créteil et Versailles » qui

³ *Bibliothèque scientifique numérique segment 8 relatif au prêt et à la fourniture de documents.*

est utilisée. Il lui paraît évident qu'avec l'extension de sa surface de magasins, le rôle national prend toute sa mesure.

En l'absence d'autres interventions sur le sujet, et sur proposition de son président, le Conseil d'administration émet un avis favorable sur le projet de décret portant révision des statuts du CTLes.

Le président donne la parole à Madame Patte pour le point suivant dédié à la construction de l'extension du CTLes.

7. Point sur l'extension du CTLes

Madame patte présente les points saillants du dossier qui sont intervenus depuis le dernier Conseil d'administration du 25 mars 2013.

Elle évoque en premier lieu la validation de l'avant-projet détaillé intervenue le 29 avril, suivie de la validation des études de projet le 8 juillet et enfin, la validation du dossier de consultation des entreprises qui a eu lieu le 5 octobre.

De manière concomitante, un certain nombre de points ont fait l'objet de discussions avec le maître d'œuvre (l'EPAURIF). Ces points portent sur la mise en place de la signalétique, sur la demande du permis de construire et sur le dossier minier dans le cadre de l'utilisation éventuelle de l'énergie géothermique.

Le dernier point qui a été traité ces derniers mois porte sur une demande de dérogation concernant la longueur de la circulation centrale dans le nouveau bâtiment.

En effet la longueur totale de la circulation centrale du bâtiment, est de 33,70 m, or le code du travail prévoit que les circulations soient recoupées tous les 30 mètres maximum. Le comité technique de l'établissement, réuni le 29 juillet 2013, a émis un avis favorable à cette demande de dérogation.

Il est apparu par ailleurs nécessaire de procéder à une modification de la trame de structure dans le cadre d'une installation de mobilier mobile dense de double hauteur. Les dimensions des meubles et marges fournies en étude ne s'avèrent pas suffisantes pour le bon fonctionnement des rayonnages denses mobiles.

Il en a découlé la nécessité d'envisager un élargissement de la trame de structure (de 715 cm à 735 cm), ce qui réduit de fait les capacités de stockage des magasins.

Cette diminution de capacité de stockage se répercute sur l'ensemble des magasins puisque l'implantation des rayonnages est basée sur la trame des poteaux du bâtiment qui est de fait modifiée à tous les étages pour permettre le bon fonctionnement des mobiliers denses double hauteur.

Le nouveau calcul aboutit à une perte de 2 800 mètres linéaires.

Le CTLes a opté pour la modification de la trame de structure. Cette solution a été préférée à celle qui consistait à allonger le bâtiment et qui aurait eu des répercussions sur le planning (reprise des documents et calcul de surface du PC, reprise d'études) et sur le coût de l'opération.

En ce qui concerne le planning, des modifications sont à noter par rapport au planning antérieur en raison du retard qui a été pris dans les études conduites par la maîtrise d'œuvre.

- Le lancement des appels d'offres a été fixé à mi-novembre ;
- Réception des offres : mi-janvier 2014 ;
- Notification du marché : avril 2014 ;

- Début des travaux : juin 2014.

La date de réception des travaux est maintenant prévue pour octobre 2015.

Au terme de cette présentation, Monsieur Lecoq intervient pour souligner que la perte en linéaire qui vient d'être exposée est marginale par rapport à l'ensemble de l'opération et que le CTLes a fait le bon choix en choisissant la solution qui consiste à modifier la trame de structure.

Monsieur Marcerou souhaite savoir si le bâtiment sera livré équipé de ses rayonnages en octobre 2015. Madame Patte répond par l'affirmative.

Monsieur Marcerou souhaite connaître également la date à laquelle le bâtiment sera en mesure de recevoir les premières collections.

Monsieur Baraggioli, répond que bien que le CTLes n'est pas un établissement classé ERP, il y a néanmoins une commission qui doit réaliser un certain nombre de vérifications. Il est difficile aujourd'hui de savoir si des réserves seront exprimées et d'en connaître la nature par avance. En tout état de cause le bâtiment devrait fonctionner au plus tard à la mi-décembre ou au début janvier 2016. Le directeur ajoute par ailleurs que des dispositions ont été prises d'ores et déjà pour que des collections puissent être accueillies au sein des magasins existants puisqu'environ 4 kilomètres linéaires devraient être vacants fin octobre 2015.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Lecoq donne la parole à Monsieur Jardin pour la présentation du *Bilan du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*.

8. Bilan du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine

Pour la deuxième année consécutive, le CTLes présente au Conseil d'administration un rapport sur la conservation partagée des périodiques de médecine. Le document qui est présenté en séance a été présenté à la réunion annuelle des correspondants du plan le 23 septembre 2013.

Le directeur souhaite par ailleurs remercier les collègues de la BIU Santé qui ont participé à la rédaction de ce rapport en fournissant notamment un certain nombre d'indicateurs.

Monsieur Jardin rappelle que ce document a pour objectif de retracer l'évolution des activités liées au plan de conservation des périodiques de médecine et de détailler les réalisations de l'année écoulée. Il fournit par ailleurs des éléments de réflexion sur la méthodologie, les choix stratégiques qui ont été faits (extension thématique du plan, traitement des titres orphelins...), ainsi que sur les actions menées en qualité de co-animateur du plan. Enfin, il est rappelé que ce document, mis en ligne sur le site du CTLes, peut servir de base de travail pour le développement de nouveaux plans de conservation.

Monsieur Jardin donne lecture que quelques chiffres recensés dans le rapport.

À la fin de l'année 2012, la base de gestion recense plus de 8 000 titres. Les transferts réalisés depuis 2005 représentent près de 2 kilomètres linéaires qui représentent un total de 208 transferts.

L'année 2012 a été caractérisée par la mise en place de la plate-forme de travail partagé qui vient compléter la base de gestion des états de collections *File Maker*. Ce nouvel outil mis à la disposition de l'ensemble du réseau permet de stocker l'ensemble des documents produits dans le cadre du plan, de réaliser les propositions de dons et de fournir différents indicateurs statistiques.

Monsieur Baraggioli ajoute qu'il ne faudrait pas réduire le travail du CTLes à des tâches de logistique, car le travail d'animation qu'il mène avec la BIU Santé, et qui se traduit, entre autres, par la formation des collègues des établissements partenaires et l'animation de réunions, représente une part importante de l'activité liée à la gestion d'un plan de conservation partagée.

Le directeur ajoute que si PERISCOPE, outil développé par l'ABES, permet de visualiser les états de collections de périodiques, il ne répond pas aujourd'hui aux besoins du réseau en termes de gestion d'un plan de conservation partagée. Pour cette raison, les outils de gestion des états de collection, qu'il s'agisse de la base File Maker, ou de PMB, sont essentiels.

Monsieur Cobolet rappelle que le travail qui a été mené est un travail de longue haleine puisqu'il aura fallu presque 10 ans pour traiter l'ensemble du corpus. L'importance du corpus en termes de volumétrie ainsi que le nombre de bibliothèques participantes explique sans doute l'importance des délais de traitement.

Il ajoute que les établissements ont mené cette tâche sur leurs propres ressources sans moyens supplémentaires, si ce n'est au démarrage du plan, pendant un an avec le recrutement d'un agent de catégorie A sur des crédits alloués par le ministère.

Monsieur Cobolet regrette que ce travail de fond ne soit plus valorisé, notamment par la tutelle. L'attribution de moyens spécifiques serait une forme de reconnaissance.

Monsieur Lecoq reconnaît que la conservation partagée ainsi que les silos documentaires sont des sujets peu porteurs bien que très utiles. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'au cours des derniers CPER on n'a vu aucun silo documentaire émerger.

Monsieur Colas propose que l'on fasse un bilan où apparaîtraient de manière très claire les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette mutualisation, mais aussi tous les avantages que les établissements peuvent en tirer. Il conviendrait par ailleurs de s'appuyer sur les exemples étrangers et en particulier sur l'exemple britannique de l'UKRR.

En l'absence d'autres interventions sur le sujet, Monsieur Lecoq donne la parole à Madame Patte afin qu'elle présente le Plan de formation 2014.

9. Plan de formation 2014

Madame Patte dégage les points saillants du document qui est soumis à l'examen des membres du CA. Il rappelle que l'objet du Plan de formation est de présenter les formations qui ont été retenues comme prioritaires par l'établissement, mais aussi des demandes des personnels. Certaines d'entre elles risquent d'être annulées à la demande des organismes de formation qui parfois n'arrivent pas à réunir un nombre suffisant de stagiaires. Ce document a été présenté au Comité technique du CTLes qui s'est tenu le 29 juillet 2013, il a été adressé à la tutelle, à Médiadix et à l'ENSSIB.

Le document fait le bilan des actions menées en 2013 et présente les actions programmées en 2014.

Madame Patte insiste sur la nécessité de programmer parfois des formations qui ne sont pas initialement prévues dans les plans de formation mais qui répondent à un besoin.

Parmi les actions menées en 2013, Madame patte évoque la formation sur site de 8 agents aux techniques de catalogage. Cette formation a été dispensée selon 2 niveaux (initiation et perfectionnement).

En ce qui concerne le volet relatif à la préparation des concours de la fonction publique, le CTLes a organisé sur site une formation au concours de magasinier principal et à celui de

bibliothécaire assistant spécialisé. Ces formations ont elles aussi eu lieu sur site et elles ont concerné 6 agents.

L'arrivée dans l'établissement d'une collègue qui a pris les fonctions d'assistante de prévention a donné lieu à des formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Madame Patte souligne la politique active menée par l'établissement dans le cadre de la formation, ainsi que les efforts déployés pour que les personnels acquièrent et développent les compétences et la culture professionnelle nécessaire à l'exercice de leur métier. Madame Patte rappelle l'importance des voyages d'études ou professionnels dès lors qu'ils font aussi l'objet de présentations en interne pour les collègues n'ayant pas pu y participer. Elle détaille le contenu des visites du voyage d'études qui a eu lieu en 2013 à Londres.

Madame Patte attire l'attention des administrateurs sur le tableau prévisionnel des formations qui sont programmées pour 2014 en soulignant que les formations relatives à l'acquisition ou à l'approfondissement des connaissances liées à l'univers professionnel sont les plus nombreuses.

Le montant prévisionnel des dépenses qui ont été inscrites au budget primitif 2014 pour la formation sont de 17 820€.

Monsieur Hédoïn intervient pour souligner les efforts menés par l'établissement dans le domaine de la communication institutionnelle. Les actions qui sont menées dans ce domaine ne peuvent être réalisées qu'à condition de bénéficier de formations spécifiques. C'est pour cette raison que l'établissement a inscrit une formation à l'utilisation des réseaux sociaux dans le document qui est soumis à l'examen des administrateurs.

En l'absence d'interventions, Monsieur Lecoq donne la parole au directeur pour la présentation des sorties d'inventaire qui doivent faire l'objet d'un vote.

10. Sorties d'inventaire

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la sortie de l'inventaire de biens, dont le CTLes n'a plus l'usage soit en raison de leur état, soit de leur obsolescence, sont totalement amortis.

La valeur totale des biens pour lesquels le CA est appelé à se prononcer représente 29 337,29€.

Le directeur précise que l'un des ordinateurs figurant sur cette liste n'est pas entièrement amorti et qu'il n'est pas réparable dans le cadre de la garantie contractuelle.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de l'inventaire comptable des biens figurant dans le présent tableau.

La sortie des biens est adoptée à l'unanimité.

11. Conventions et marchés récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information, aux membres du Conseil, le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

La présentation du document a changé. Le code couleurs permet de distinguer contrats, conventions et marchés. Le montant global a été ajouté. Lors du prochain CA, le CTLes fera apparaître le montant mensuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10.